



LES IMPÔTS DES VAUDOIS DOIVENT BAISSER

AGEFI - 04.02.2022

PLUTÔT QUE DE CRAINDRE LE DÉMANTÈLEMENT DES SERVICES PUBLICS AU CAS OÙ LA FISCALITÉ DEVRAIT SE MONTRER PLUS RAISONNABLE, IL EST TEMPS DE PROCÉDER À UN RÉEL AGGIORNAMENTO.

On ne le sait que trop hélas, la fiscalité des personnes physiques dans le canton de Vaud est lourde... très lourde. C'est particulièrement vrai lorsqu'on se hasarde à comparer la charge fiscale avec d'autres cantons, voisins ou de taille comparable. A l'exception des très bas revenus, le canton de Vaud caracole en tête des champions du râteau fiscal. Que l'on soit célibataire, couple marié avec ou sans enfants ou rentiers, le sort est le même.

Le redressement des finances vaudoises effectué au début du millénaire a permis le retour aux chiffres noirs et un assainissement remarquable de la dette. La discipline d'alors, suivie par une tout aussi remarquable croissance économique de l'arc lémanique, a généré plus d'une décennie d'excédents. Année après année, les « écritures de bouclage » permettent d'absorber les recettes excédentaires, de préfinancer les dépenses ou de procéder à des amortissements exceptionnels. Les montants sont loin d'être négligeables : on parle ici de centaines de millions de francs par année. Sur les dix derniers exercices comptables, les excédents cumulés dépassent les six milliards de francs, soit une moyenne annuelle de quelque 600 millions de francs.

Le tas de noisettes impressionnant sur lequel repose l'écureuil étatique a nombre d'effets pervers. En premier lieu, il n'incite pas à la recherche du meilleur rapport coûts/efficacité de l'activité de l'Etat mais contribue au contraire au perfectionnisme ou à des choix biaisés. On en

vient ainsi à favoriser – outre de fort nombreuses études – des mesures qui ne répondent pas à un véritable besoin mais qui ont pour elles d'être dans l'air du temps. Cette dérive est attisée par les élus au Grand Conseil vaudois, qu'on sait fort peu avares de propositions et de demandes pour que soient mises en place de nouvelles prestations. La persistance des excédents aiguise aussi d'autres appétits : si année après année les bénéfices s'accumulent, il n'y a guère de raison de ne pas exiger la gratuité des transports publics ou l'extension continue du filet social.

Pendant ce temps, le contribuable observe qu'il serait un peu mieux traité s'il habitait Fribourg et assurément mieux à Zurich. Or, absolument rien n'indique que le niveau des prestations serait à ce point plus bas dans ce dernier canton qu'il justifie l'écart des fiscalités. Transports publics, structures hospitalières, prestations sociales sont à tout le moins comparables et rien n'indique que le Zurichois moyen serait en manque de bien-être.

Plutôt que de craindre le spectre des restrictions ou du démantèlement des services publics au cas où la fiscalité devrait se montrer plus raisonnable – un grand classique du discours de la gauche de l'échiquier politique – il est temps de procéder à un réel aggiornamento. Cela passera non par l'accumulation de déductions variées, mais par une révision des barèmes, tant de l'imposition du revenu que de la fortune. Alors, mais alors seulement, le contribuable vaudois pourra se considérer heureux devant l'impôt.